



Conditions générales d'utilisation et de vente du Pass Risoul All Inclusive

Été 2024

Du samedi 29 juin au samedi 1^{er} septembre

Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables à chaque acheteur du Pass Risoul All Inclusive.

Ce Pass est un produit de la SEM SGATRIS sise à l'office du Tourisme, Bâtiment d'accueil, 05600 Risoul.

Siret : 78927206900012

Les conditions générales d'utilisation sont accessibles sur le site Risoul.com.

Article 1 - Descriptif

- a- Le Pass Risoul all Inclusive donne accès de façon illimitée à un bouquet d'activités présentes sur la station et accessible à tous, un accès quantifié à certaines activités et des réductions auprès de partenaires de la station.
- b- Formule Famille : de 2 à 4 personnes incluses – 5^{ème} personne (voir tarif) –
- c- Le Pass Risoul all Inclusive existe sous deux formules :
La formule semaine du samedi au vendredi : 7 jours
Individuelle et familiale
La formule week-end : samedi/dimanche obligatoirement
Individuelle et familiale
- d- Le Pass Risoul all Inclusive est strictement réservé aux porteurs munis d'un bracelet de couleur spécifique remis lors de l'achat de la carte.

Article 2 – Objet

- a- Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation du Pass Risoul all inclusive.
- b- Préalablement à toute commande, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation du Pass Risoul all inclusive et à les accepter sans réserve.
- c- Certaines activités peuvent également comporter des conditions spécifiques aux prestataires concernés, au quel cas elles seront clairement portées à la connaissance du client.
- d- Les présentes conditions générales d'utilisation viennent compléter les conditions générales de ventes du partenaire. L'achat est régi par les conditions générales de vente du partenaire en vigueur le jour de l'achat. En conséquence, l'achat du pass Risoul all Inclusive entraîne l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente du partenaire et aux conditions générales d'utilisation du Pass Risoul all Inclusive.

Article 3 – Champ et durée d'application

- Le Pass semaine est valable du samedi au vendredi. Il possède un code couleur correspondant aux différentes semaines de la saison.
- Le Pass week-end est valable du samedi au dimanche. Il possède un code couleur correspondant aux différents week-ends de la saison

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du Pass Risoul all inclusive.

Article 4 – Opposabilité des conditions générales d'utilisation

- 1- La version des conditions générales d'utilisation opposable au client est celle acceptée par le client au moment de l'achat.
- 2- La version des conditions générales d'utilisation en ligne sur risoul.com : prévalent sur toute version imprimée de date antérieure pour tout nouvel achat de carte
- 3- Toute mise à jour suite à modification des conditions générales d'utilisation sera portée à la connaissance du client et du partenaire dans les meilleurs délais par la Sem Sgattris.
- 4- Les présentes conditions générales de vente sont opposées en langue française.

Article 5 – Vente du Pass Risoul all Inclusive

- 1- L'achat du Pass peut s'effectuer :
 - A l'accueil de l'office du tourisme.
 - En ligne sur la boutique Risoul.com.
- 2- Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass Risoul all Inclusive sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur.

Article 6 – Le prix

- 1- Le pass Risoul all Inclusive est proposé à un tarif selon l'option choisie sans limite d'âge (pas de tarif enfants/adultes) :

PASS FAMILLE

- **Semaine** - valable du samedi au vendredi

EN LIGNE : 120 € - 2 à 4 personnes incluses – 5^{ème} personne : 59 €

A L'ACCUEIL : 125 € - 2 à 4 personnes incluses – 5^{ème} personne : 64 €

- **Week-end** - valable du samedi au dimanche

EN LIGNE : 93 € - 2 à 4 personnes incluses – 5^{ème} personne : 40 €

A L'ACCUEIL : 98 € - 2 à 4 personnes incluses – 5^{ème} personne : 45 €

PASS INDIVIDUEL

- **Semaine** - valable du samedi au vendredi

EN LIGNE : 90 € - 1 personne

A L'ACCUEIL : 95 € - 1 personne

- **Week-end** - - valable du samedi au dimanche

EN LIGNE : 82 € - 1 personne

A L'ACCUEIL : 87 € - 1 personne

- 2- Le Prix inclut plusieurs activités en illimitées : parmi la liste des partenaires et dans les conditions décrites sur les supports d'information.
- 3- Le prix inclut : le Pass mentionné, le type de Pass, le numéro de la semaine concernée, (dans le cas de cartes familiales : les bracelets permettant l'accès aux activités)
- 4- Le Pass Risoul all Inclusive ne peut être revendu à un prix supérieur que celui défini par la Sem Sgattris et précisé sur les supports de communication.
- 5- Toutes les commandes quelles que soient leur origine, sont payables en euros. Les modes de paiement acceptés sont mentionnés sur le site Risoul.com.

Article 7 – Conditions d'accès aux sites partenaires

- 1- Le Pass Risoul all Inclusive donne accès sur présentation du Pass ou d'un bracelet aux activités mentionnées dans la liste des partenaires et dans les conditions du partenaire.
- 2- L Pass Risoul all inclusive ou son bracelet ne constitue pas un billet coupe file.

Article 8 – Modalités d'utilisation

Lors de l'achat, la SEM SGATRIS recueille les données nécessaires pour attribuer le Pass à un détenteur et mentionne la date d'activation du Pass Risoul All inclusive en accord avec l'acheteur.

- 1- A compter de sa date de validité le Pass Risoul all Inclusive peut être présenté aux partenaires jusqu'au dimanche de la semaine référence.
- 2- Si pour une raison extérieure au client le Pass n'a pas été utilisé dans cette durée, la Sem Sgattris ne remboursera aucun Pass Risoul all Inclusive.
- 3- En cas de non consommation du Pass, aucun frais de quelques natures que ce soit ne pourra être réclamé à titre de remboursement ou de dédommagement.
- 4- Les ouvertures de chaque site partenaire sont sous la responsabilité du site lui-même et sont indiqués sur risoul.com.

Article 9 – Liste des activités du Pass Risoul all Inclusive et des partenaires

Le Pass Risoul all Inclusive donne accès en illimité aux activités suivantes :

- Centre aqua-ludique Skiseo
- Les remontées mécaniques : télésièges Clos du Vallon, Pré du Bois et Plate de la Nonne
- Le mini Golf
- Les cartes de parcours d'orientation
-

Le Pass Risoul all Inclusive donne accès sous conditions aux activités suivantes :

- Luge dévale
- Navette/schuttle service
- Tir à l'arc
- Cinéma
- Bowling

Le pass Risoul all Inclusive offre des réductions sous conditions aux activités suivantes auprès des partenaires stipulés sur la brochure officielle :

- Location trottinettes électriques
- Location VTT électriques

Cette liste peut-être amenée à évoluer ; la SEM SGATRIS s'engage à la tenir à jour sur Risoul.com.

Les horaires et jours d'ouvertures sont sous la responsabilité des prestataires et à consulter auprès de leurs services.

Article 10 – Support d'information

- 1- Lors de l'achat, un flyer d'accompagnement est remis au client.
- 2- Le flyer répertorie les professionnels contractuellement partenaires de l'opération.
- 3- Le flyer permet de porter à la connaissance du détenteur du Pass Risoul all Inclusive, les informations relatives aux sites partenaires : ouvertures au public ainsi que les coordonnées téléphoniques pour que l'utilisateur s'assure de la disponibilité de l'activité choisie.
- 4- Les informations figurant dans le flyer d'accompagnement sont celles connues au moment de la réalisation du document. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, le document peut contenir des erreurs dont la SEM SGATRIS ne saurait être tenue pour responsable.
- 5- Le flyer d'accompagnement n'est pas un document contractuel.
- 6- En cas de non respect des obligations contractuelles ou en cas de force majeure, la SEM SGATRIS se réserve le droit de mettre fin au partenariat qui la lie à un partenaire.
- 7- Les jours et horaires d'ouverture des sites partenaires peuvent être soumis à modification au cours de l'opération ou en fonction des conditions météorologiques.
- 8- Le dite partenaire s'engage à informer sans délai la SEM SGATRIS de toute modification relative à la bonne information des détenteurs du Pass Risoul all Inclusive (conditions d'accueil, jours et heures d'ouverture, fermeture exceptionnelle ou définitive).
- 9- En cas de modification la SEM SGATRIS s'engage à mettre à jour sur le site risoul.com, les informations qui auront été portées à sa connaissance et relatives aux sites partenaires.
- 10- La SEM SGATRIS ne peut être tenue pour responsable de modifications inhérentes aux conditions d'accueil d'un site partenaire et empêchant le bon déroulement ou l'exécution des prestations proposées dans la cadre de la Risoul all inclusive.
- 11- Préalablement à toutes activités, il est recommandé au détenteur du Pass Risoul all Inclusive de s'informer directement auprès du prestataire partenaire des jours, horaires d'ouverture des sites.

Article 11 – Perte, Vol du Pass Risoul all Inclusive

- 1- En cas de détérioration du Pass Risoul all Inclusive empêchant l'accès à un site partenaire, le détenteur est invité à se présenter dans les meilleurs délais auprès de l'office du tourisme de Risoul pour procéder à un échange de Pass *sur présentation du bon d'achat remis*, étant entendu que les données du pass défaillant (nom du détenteur et date de fin de validité) seront reportées sur la nouvelle carte. L'ensemble des droits acquis sur le précédent Pass sera répercuté sur la nouvelle au bénéfice du client. Ce dernier ne souffrira d'aucun préjudice.
- 2- En cas de perte ou de vol, le détenteur du Pass Risoul all inclusive se verra remettre deux journées all inclusive.

- 3- Le client bénéficie des garanties légales
 - garanties légales de conformité (article L211-4 et suivants du code de la consommation)
 - garanties des vices cachés (article 1641 du code civil)
 - garanties biennales (article 1792-3 du code civil)

Article 12 – Données personnelles

- 1- Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass Risoul all Inclusive sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur et utiles dans le cas de détérioration, perte ou vol du Pass Risoul all Inclusive.
- 2- Les informations et données sont conservées par la SEM SGATRIS à des fins de sécurité dans le respect des obligations légales et réglementaires.
- 3- Les données peuvent être utilisées par la SEM SGATRIS dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass Risoul all Inclusive et de prospection commerciale.
- 4- Le détenteur du pass Risoul all Inclusive peut écrire à la SEMSGATRIS, bâtiment d'accueil 05600 Risoul pour exercer ses droits d'accès et de rectification à l'égard des informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement, dans les conditions prévues par la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978.
- 5- Le détenteur du pass Risoul all Inclusive dispose de la faculté des s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale.

Article 13 – Absence du droit de rétractation

Conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation, le droit de rétractation institué par l'article L121-20 du même code ne s'applique pas au contrat conclu pour notamment des loisirs qui peuvent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 14 – Service Clientèle

Pour toute information, le détenteur du Pass Risoul all Inclusive est invité à contacter l'office du tourisme de Risoul au 04.92.46.02.60, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h 7j/7, à l'accueil aux mêmes horaires ou par mail à info@risoul.com.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard une semaine après l'expiration de la carte Risoul all Inclusive par voie postale à : SEM SGATRIS, office du tourisme, bâtiment d'accueil, 05600 Risoul.

Article 15 – Droit Applicables - Litiges

Les présentes sont soumises à la loi française. En cas de contestation de l'une ou l'autre des conditions du contrat, une procédure de médiation conventionnelle ou toute autre alternative de règlement des différends pourra être initiée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

A défaut, les juridictions du ressort du client seront compétentes pour connaître du litige.